



CONTRAT D'ENGAGEMENT
FROMAGES FERMIERS ET LAITAGES AU LAIT DE CHEVRE BIO
SAISON 2021

Fromages = 18 distributions de fin mars à fin novembre
Laitages = 11 distributions de mi-mai à fin septembre

Parties contractantes :

Le présent contrat est passé entre la Chèvrerie d'Haussez (Siret : 75144519800011), domiciliée chez Christine et Pascal SAINTEMARIE, 3 rue du Château Bleu à Haussez 76440, ci-après dénommé « le producteur », d'une part et :

Famille – M. Mme

Domiciliée :

Ville de livraison : Bois d'Arcy Fontenay le Fleury

Nom du signataire du chèque, si différent :

Ci-après dénommé « le consommateur », ayant connaissance de la charte des AMAP*, adhérent de l'AMAP « Les Jardins de Boicyfleur », à jour de sa cotisation, d'autre part.

Objet du contrat et composition des paniers :

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour l'approvisionnement en paniers de fromages fermiers bio et de laitages, pendant la période définie en section suivante et conformément au bon de commande (annexe 1) visé par les 2 parties. Le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par le réseau des AMAP Ile de France ou aux responsables de l'AMAP des Jardins de Boicyfleur.

Durée du contrat :

Le contrat est réputé valable sur toute la période de distribution, du 31 mars au 24 novembre 2021, et prévoit 15 distributions, selon le calendrier suivant pour :

* **fromage** : 31/03 - 14/04 - 28/04 - 12/05 - 26/05 - 09/06 - 23/06 - 07/07 - 21/07 - 04/08 - 18/08 - 01/09 - 15/09 - 29/09 - 13/10 - 27/10 - 10/11 - 24/11.

* **laitages** : 12/05 - 26/05 - 09/06 - 23/06 - 07/07 - 21/07 - 04/08 - 18/08 - 01/09 - 15/09 - 29/09.

Les distributions peuvent être décalées du fait d'un événement imprévisible.

Mode de paiement :

Le consommateur accepte de régler à l'avance l'ensemble des paniers commandés : en 1, 2 fois (avril, juillet), 4 fois (avril, mai, juin, septembre) ou 6 fois (avril, mai, juin, juillet, août et septembre) à l'ordre du producteur : La Chèvrerie d'Haussez, datés et remis à la souscription du contrat.

Organisation des distributions :

Le consommateur s'engage à venir chercher son panier et à le vérifier lors de la distribution sur le lieu et aux horaires de distribution indiqués sur le site internet de l'AMAP : **aucune réclamation ne pourra être effectuées si celle-ci n'a pas été signalée le jour de la distribution.** Un panier non retiré ne sera pas remboursé.

Sortie du contrat :

Le consommateur qui souhaite sortir du contrat avant l'échéance en informera l'AMAP et présentera un repreneur. Aucun remboursement ne sera effectué, le repreneur et le consommateur sortant s'arrangent entre eux.

Règlement de conflit :

Les 2 parties s'engagent à négocier à l'amiable leur différend en considérant l'engagement de solidarité avec le producteur inclus dans la charte des AMAP comme base de raisonnement. La loi française sera appliquée et la juridiction du tribunal administratif de la domiciliation de l'AMAP sera compétente.

Engagement des parties :

<p>Le producteur :</p> <p>Nous, soussignés Christine ou Pascal SAINTEMARIE, déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent et confirmons notre engagement envers le consommateur au titre de ce contrat.</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Le consommateur :</p> <p>Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent en tant qu'adhérent d'une AMAP* et confirme mon engagement envers le producteur au titre de ce contrat.</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>
---	--

*La charte des AMAP est consultable sur le site : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>

Je, soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Courriel :

Téléphone :

Je commande pour la saison 2021 :

	Poids	Prix unitaire	Quantité	Prix total
FROMAGES				
NATURE 2 Natures	2x110g	5,50 €		
CENDRÉ 2 Cendrés	2x110g	6,60 €		
Aux EPICeS 2 aux épices	2x110g	6,60 €		
DUO 1 1 Nature 1 Cendré	2x110g	6,00 €		
DUO 2 1 Nature 1 aux Epices	2x110g	6,00 €		
DUO 3 1 Cendré 1 aux Epices	2x110g	6,60 €		
TRIO 1 Nature 1 Cendré 1 aux Epices	3x110g	8,75 €		
QUATTRO 1 2 Natures 2 Cendrés	4x110g	11,45 €		
QUATTRO 2 2 Natures 2 aux Epices	4x110g	11,45 €		
GOURMET 2 Natures 2 Cendrés 2 aux Epices	6x110g	17,30 €		
LAITAGES				
Riz Au Lait	120g	1,00 €		
Faisselle	250g	3,80 €		
			Prix global	



Les chèques sont à libeller à l'ordre de « **La Chèvrerie d'Haussez** »,

Et à remettre au référent AMAP, qui assurera la transmission.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de Christine ou Pascal SAINTEMARIE :